



Public

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).

Personnes assurant l'encadrement des travaux sous la direction de l'exécutant, et devant être titulaires d'une AIPR pour pouvoir travailler sur ou à proximité de réseaux (généralement enterrés).



Pré-requis

- ⊕ Savoir lire et écrire

Pré-requis entreprise

- ⊕ Equipements à mettre à disposition par le client en cas de formation « intra » :
- ⊕ Installations et zones de marquages-piquetages représentatives de tous les types de réseaux.
- ⊕ Salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à internet.

Modalités et délais d'accès

- ⊕ Contact via le site internet ou par mail (contact@cer92.asso.fr) sous 48 heures
- ⊕ Présentiel
- ⊕ Pièce d'identité des participants



Durée

1 jour



Lieu

Entreprise ou au CER 92



Accessibilité aux personnes handicapées

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant sur notre Centre de Formation ou les plateformes techniques.



Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de faire appliquer les mesures de prévention définies en amont, et de veiller à la sécurité du chantier, lors des interventions à proximité des réseaux.



Animation

Formateur en Sécurité



Méthode pédagogique

Exposés théoriques et projection de films et vidéos
Mises en situations
Chez le client : Matériel mis à disposition par l'entreprise pour le CER 92 :
1 salle informatique permettant les projections
Equipements de Protection individuelle



Modalité d'évaluation

QCM en ligne



Sanction

Attestation + AIPR



Législation

L'AIPR est obligatoire au 01/01/18 (voir dans l'arrêté de référence les délais et personnes concernées).

Sécurité des réseaux :

Articles R554-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Arrêté du 15 février 2012.

Formation à la sécurité et évaluation du travailleur :

Articles L4121-4, L4141-2, R414-13 & 14 du Code du Travail.



Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non



Tarif(s)

INTER : 280 € H.T – INTRA : voir devis



Contenu

1. PARTIE THEORIQUE ENCADRANT

- Connaître le rôle, mission et responsabilités de son niveau.
- Identifier les Types et terminologie des réseaux aériens et souterrains.
- Connaître les prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement.
- Procéder aux vérifications et exploitation des réponses aux DT-DICT.
- Savoir lire les plans : situation des réseaux et de leurs fuseaux d'imprécision.
- Connaître les moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser.
- Lister les AIPR du personnel mis à disposition.
- Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition.
- Identifier les situations dangereuses ou inattendues.
- Connaître les Règles d'arrêt de chantier et les accès aux ouvrages de sécurité.
- Connaître les éléments pour faire un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Etre en mesure de procéder à la préparation des relevés topographiques de réseaux.
-

2. PARTIE THEORIQUE OPERATEUR

- Connaître le Rôle, mission et responsabilités de son niveau.
- Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens.
- Reconnaître les risques afférents aux réseaux :
 - selon les caractéristiques des énergies,
 - liés aux atteintes aux réseaux existants.
- Connaître l'utilisation des moyens de protection collective et individuelle.
- Comprendre et respecter les caractéristiques :
 - de son environnement,
 - des marquages-piquetages,
 - des signes avertisseurs et indicateurs,
 - des moyens de repérage,
 - du terrain.
- Identifier les situations dangereuses ou inattendues et Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée.

- Maintenir l'intégrité et du tracé des réseaux existants.
- Connaître et prendre en compte les recommandations en cas d'incident ou d'accident.
- Connaître la règle des « quatre A ».

3. MODULE PRATIQUE

- Identifier les réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail.
- Analyser de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur.
- Reconnaître les matériels en lien avec les réseaux.

4. QCM

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non